



## Checklist complète pour le président de commission et la conduite des débats (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe)

**En bref : Le président prépare l'ordre du jour, préside et fait appliquer le Règlement pendant la réunion, gère orateurs/amendements/motions, puis assure le suivi et la représentation de la commission.**

[Parliamentary Assembly of the Council of Europe.](#)

---

### Avant la réunion — préparation

- **Fixer et publier l'ordre du jour** en coordination avec le secrétariat; joindre tous les documents (rapports, amendements, notes) : <https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).
  - **Vérifier la disponibilité des rapporteurs et experts** ; confirmer la liste préliminaire des orateurs : <https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).
  - **Contrôler la logistique** : salle, matériel, interprétation, quorum requis et envoi des convocations : <https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).
- 

### Ouverture et formalités

- **Ouvrir la séance à l'heure** ; rappeler l'objet et faire approuver l'ordre du jour et le procès-verbal précédent si nécessaire. <https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).
  - **Vérifier le quorum** et annoncer les règles de prise de parole (inscription, durée maximale, droit de réponse). <https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).
  - **Préciser la méthode de vote prévue** pour les décisions importantes (main levée, scrutin public/secret). <https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).
- 

### Conduite des débats et gestion du temps

- **Tenir et actualiser la liste des orateurs**; appliquer strictement les temps de parole et recentrer les interventions hors sujet. <https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).
- **Prioriser les interventions clés** : prévoir tours équilibrés entre majorités et minorités. <https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).



- **Gérer les droits de réponse** selon les règles et décider de leur admission ou renvoi. <https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).
- 

### Motions, rappels au règlement, amendements et votes

- **Recevoir et trancher ou soumettre au vote les motions de procédure** (suspension, clôture, renvoi) et les rappels au règlement : <https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).
  - **Vérifier la recevabilité des amendements et sous-amendements**; organiser la discussion article par article si nécessaire : <https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).
  - **Annoncer clairement la méthode de vote et vérifier les majorités requises**; consigner les résultats : <https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).
- 

### Discipline, incidents et consignation / Liste des mesures disciplinaires

- **Rappel au règlement** : intervention orale du président pour rappeler les règles et demander le respect du débat.
  - **Retrait temporaire de la parole** : suppression ou limitation du droit de prendre la parole lors de la séance en cours.
  - **Exclusion temporaire de la salle** : évacuation ou exclusion pour la durée d'une séance en cas de perturbation grave.
  - **Demande d'excuses publiques** : invitation à rectifier des propos injurieux ou diffamatoires.
  - **Saisine des organes compétents** : transmission au Bureau, à la Commission du Règlement ou à d'autres instances pour sanctions plus formelles (suspension de certains droits, mesures disciplinaires administratives) [European Rights CVCE Website](#). Ces mesures sont appliquées de façon **graduée** et documentées dans le procès-verbal pour assurer transparence et recours éventuel [CVCE Website](#).
- 

### Atteintes au règlement des débats (comportements sanctionnables)

- **Propos injurieux, diffamatoires ou atteintes à l'honneur** d'un membre ou d'un tiers.
- **Perturbations répétées** (interruptions, cris, refus d'obtempérer aux injonctions du président).
- **Non-respect des règles de prise de parole** : dépassement systématique du temps, intervention hors liste des orateurs, refus de céder la parole.
- **Maneuvres procédurales abusives** : dépôt d'amendements manifestement dilatoires ou non conformes aux prescriptions du Règlement.



- **Violation des règles de vote et de quorum** (entrave au déroulement des scrutins, refus de respecter les modalités de vote décidées).
- **Comportements symboliques ou vestimentaires** susceptibles de troubler l'ordre des débats : la liberté d'expression est reconnue mais encadrée par les devoirs parlementaires [European Rights](#).  
Ces atteintes sont précisées et illustrées dans les textes et résolutions relatifs à la discipline des membres [Parliamentary Assembly of the Council of Europe European Rights](#).
- **Rappeler au règlement en cas d'incident**; appliquer les mesures disciplinaires prévues par le Règlement si besoin.  
<https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).
- **Consigner toute décision de procédure ou disciplinaire** dans le procès-verbal. <https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).

---

#### Après la réunion — suivi

- **Valider et transmettre le procès-verbal** au secrétariat; diffuser les décisions et résultats aux délégations et au Bureau :  
<https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).
- **Assurer le suivi des tâches** : finalisation du rapport, dépôt d'amendements complémentaires, préparation de la présentation en plénière :  
<https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).

---

Pour consulter le texte complet du Règlement et des procédures détaillées, voir la page officielle : <https://pace.coe.int/fr/rules> [Parliamentary Assembly of the Council of Europe](#).

---

## FICHE VOCABULAIRE ET USAGES

### 1. Principes généraux de langage

Les échanges au sein du Congrès et de ses commissions doivent être empreints de :

- respect institutionnel,
- courtoisie,
- neutralité de ton,
- conformité aux valeurs du Conseil de l'Europe.

Les propos personnels, offensants ou ironiques sont proscrits.



## 2. Comment s'adresser au président de commission

Formules recommandées :

- « Monsieur le Président / Madame la Présidente »
- « Monsieur le Président, chers collègues... »
- « Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la parole »

À éviter :

- interroger le président par son prénom,
- s'adresser directement sans demande de parole.

## 3. Comment s'adresser aux autres délégués :

Les délégués s'adressent toujours au président, et non directement à un autre membre.

Formules appropriées :

- « Monsieur le Président, je souhaite répondre à l'intervention de notre collègue »
- « Madame la Présidente, je partage / je ne partage pas l'analyse exprimée »
- « Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer une position différente »

À éviter :

- « Vous avez tort... »
- toute interpellation directe ou personnelle.

## 4. Prise de parole en débat

Usage recommandé :

- demander la parole en levant la main ou selon la modalité fixée ;
- attendre que le président donne la parole ;
- commencer systématiquement par s'adresser au président ;
- respecter le temps de parole imparti.

Exemple :

> « Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Je souhaiterais formuler une observation sur... »

## 5. Désaccords et objections

Les désaccords doivent être formulés de manière institutionnelle et non personnelle.

Formules recommandées :

- « Je souhaite exprimer une réserve »



- « Je propose une approche alternative »
- « Je ne suis pas en mesure de soutenir cette proposition pour les raisons suivantes... »

## 6. Rappels au règlement

Un délégué peut demander un rappel au règlement en s'adressant au président :

Formule type :

- « Monsieur le Président, je souhaite faire un rappel au règlement concernant... »

La décision finale appartient au président.

## 7. Ton et comportements attendus

Les délégués doivent :

- éviter toute attaque personnelle ;
- respecter les opinions divergentes ;
- utiliser un langage clair, modéré et respectueux ;
- s'abstenir de toute expression incompatible avec les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

## En résumé

Au Congrès, on ne débat pas contre une personne, mais sur des idées.

Le respect du vocabulaire et des usages contribue à la qualité des débats et à la crédibilité institutionnelle du Congrès.